

Année 2021



PROJET
d'établissement

Multi-accueil
Les Loupiots

4 rue Jean Moulin
54360 Damelevières
03 83 72 09 96
lesloupiots@cc3m.fr

Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle
56, avenue Pierre Sémard
54360 Blainville-sur-l'Eau
03.83.71.43.62

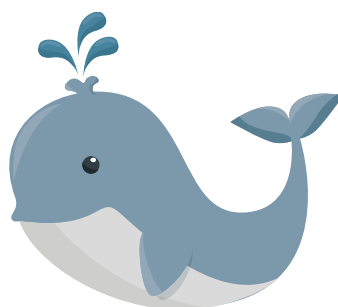
secretariat@cc3m.fr - www.cc3m.fr

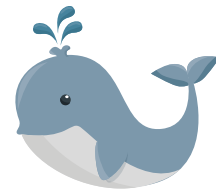


Sommaire

INTRODUCTION	4
PROJET SOCIAL	6
I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEURTHE MORTAGNE MOSELLE	6
1. LE TERRITOIRE	6
2. LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES	7
II. LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE	9
1. LES MULTI-ACCUEILS	9
2. LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE	10
3. LE RELAIS ASSISTANT MATERNEL	12
4. LE LIEU ACCUEIL PARENT ENFANT	13
III. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	14
1. FERMETURES	14
2. L'ADMISSION	15
3. LE CONTRAT	16
LE PROJET ÉDUCATIF	17
LE PROJET PÉDAGOGIQUE	18
I. LES MODALITÉS D'ACCUEIL	18
1. LA PREMIÈRE VISITE	18
2. LA PÉRIODE D'ADAPTATION	18
3. LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE	20
4. LA JOURNÉE TYPE	20
II. DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE	22
1. L'ACCUEIL	22
2. LE VERRE D'EAU	22
3. LE CHANGE, LES SOINS CORPORELS ET L'HYGIÈNE BUCCO DENTAIRE	22
4. LES REPAS	23
5. LE SOMMEIL	26
6. LE GOÛTER	27
7. LE DÉPART	28
III. LES TEMPS D'ÉVEIL ET LES ACTIVITÉS	29
1. LE JEU LIBRE	30
2. LES ACTIVITÉS SEMI-DIRIGÉES	30

3.	JEUX EXTÉRIEURS ET PROMENADES	30
4.	LE RYTHME ET L'ENCADREMENT	31
IV.	LES TEMPS FORTS	31
1.	L'ÉVEIL CORPOREL	31
2.	L'HEURE DU CONTE	33
3.	LES FÊTES AU MULTI-ACCUEIL	33
4.	LA SORTIE DE FIN D'ANNÉE	33
5.	LE SPECTACLE DE NOËL	34
6.	LE JARDIN PÉDAGOGIQUE	34
7.	RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES	34
8.	NOS PARENTS ONT DU TALENT	35
V.	LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ	35
1.	ÉTAT DE SANTÉ DES ENFANTS	35
2.	MISSIONS DE L'INFIRMIÈRE	36





Introduction

Le projet d'établissement est un document écrit. C'est un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe pluridisciplinaire. Il est adapté aux besoins des usagers et de l'équipe. Il met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant fixée par arrêté du ministre chargé de la famille.

Plus concrètement, il représente la réflexion d'équipe sur la manière de fonctionner lors des différents moments de la vie quotidienne et la façon dont l'équipe va s'organiser pour accompagner l'enfant et sa famille quel que soit le type d'accueil proposé. Il révèle et aborde les valeurs éducatives portées par l'établissement d'accueil du jeune enfant.

Il permet :

- d'organiser, de faire évoluer les pratiques et le fonctionnement de la structure ;
- de communiquer sur les missions et les moyens de les réaliser ;
- de s'assurer que chaque personne participant à la vie active de la structure a une place et des missions bien définies dans le fonctionnement au quotidien de cette dernière ;
- de favoriser des échanges entre les différents partenaires sociaux à savoir :
 - l'équipe de professionnels
 - les parents
 - le gestionnaire
 - la Caisse d'allocations familiales (CAF)
 - la Protection maternelle et infantile (PMI)

Le projet d'établissement se compose de trois projets :

- **Le projet social**: il situe la structure dans son environnement social, contextuel et géographique.
- **Le projet éducatif de la structure** : il a pour but d'énoncer clairement les valeurs éducatives fortes que le multi-accueil souhaite porter. Les objectifs guident les démarches éducatives des professionnels et sont mis en œuvre à travers les actions du quotidien, tout au long du déroulement de la journée.
- **Le projet pédagogique de la structure**: il aborde un cadre plus pratique. Il permet de définir de façon concrète la façon dont le projet éducatif va être mis en place au quotidien.

Le projet social et le projet éducatif sont communs aux cinq multi-accueils intercommunaux. Seul le projet pédagogique est propre à chaque structure.

La période sanitaire actuelle oblige les professionnelles à adapter leurs pratiques, tout en mettant à l'honneur l'accueil bienveillant des enfants.

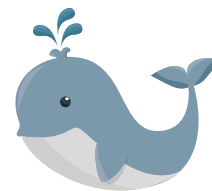


CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.





Projet social

I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEURTHE MORTAGNE MOSELLE

1. LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) est une intercommunalité à fiscalité propre, composée de 37 Communes sur un territoire étendu sur plus de 260km². La Communauté de Communes est Installée au sein de la Région Grand-Est, dans le département de Meurthe-et-Moselle.

La CC3M est issue de la fusion en 2017 de la Communauté de Communes du Bayonnais et de la Communauté de Communes du Val de Meurthe (hormis Rehainviller), étendue aux communes d'Essey-la-Côte, Gerbéviller, Giriviller, Mattexey, Moriviller, Remenoville, Seranville et Vennezey issues de la Communauté de la Communes de La Mortagne. Elle compte 17 085 habitants (INSEE 2020).

Elle s'organise autour de trois bourgs-centres qui sont Bayon, Gerbéviller et Blainville-sur-l'Eau/Damelevières.



Le territoire dispose de nombreuses infrastructures communales, intercommunales et associatives relative à la petite enfance:

- 9 écoles maternelles
- Des Accueils Collectifs des Mineurs
- 5 multi-accueils
- 3 médiathèques
- 3 bibliothèques
- 1 ludothèque
- 1 relais d'assistant maternel
- 1 maison médicale (une autre en projet)
- 1 maison de santé (1 autre prévue pour 2022)
- 1 Établissement de Vie Social (EVS)
- 1 maison des Associations
- 1 Centre social

2. LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES

A la création de la CC3M en 2017, les compétences exercées par les anciennes Communautés de Communes lui furent automatiquement transférées :

La Communauté de Communes du Bayonnais était compétente en matière de :

- Gestion et entretien d'un centre multi accueil pour les enfants de moins de 6ans
- Création, gestion et animation d'un lieu à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents.

La Communauté de Communes de la Mortagne était compétente en matière de :

- Actions en faveur de la petite enfance (0 à 6 ans non scolarisés) : gestion et animation d'un centre multi accueil.
- Gestion et animation d'un lieu à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents.
- Soutien aux structures gérant et animant des structures d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans non scolarisés.

La Communauté de Communes du Val de Meurthe n'exerçait aucune mission en lien avec la Petite enfance. Les Communes possédaient la compétence.

Par délibération du 12 juillet 2017, la CC3M décide de conserver la compétence Petite enfance. Depuis le 1^{er} janvier 2018, elle exerce les compétences suivantes :

- La gestion et entretien des cinq établissements multi-accueils communautaire, destiné à l'accueil des enfants de moins de 6 ans :
 - Mirabel'ange à Bayon
 - Frimousse à Gerbéviller (déléguée à l'association ADMR Mortagne)
 - Bergamote à Blainville-sur-L'eau
 - Les P'tits Mousses à Blainville-sur-L'eau
 - Les Loupiots à Damelevières
- La création, gestion et animation de lieu assurant un service à destination des assistantes maternelles, des enfants et/ou de leurs parents. C'est notamment le cas du Relais et

Assistance Maternelle (RAM) et des Lieux d'Accueil Parent Enfant (LAPE) établies sur le territoire de la communauté.

Par délibération en date du 28 mai 2019 la CC3M met fin à la convention de délégation de la gestion du multi-accueil Frimousse et a voté en faveur d'une reprise en régie de la structure au 1^{er} janvier 2020.

Les autres compétences de la CC3M, sont les suivantes :

Les compétences obligatoires :

- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Développement touristique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire (santé, jeunesse, personnes âgées, logement)
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Compétences facultatives :

- Actions culturelles et socioculturelles d'intérêt communautaire
- Prestation de travaux de déneigement, d'entretien des espaces verts, chemins forestiers et menus travaux techniques
- Distribution publique d'énergie électrique
- Maîtrise d'ouvrage déléguée
- Transport et mobilité
- Convention chenil

II. LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE

1. LES MULTI-ACCUEILS

a. LES STRUCTURES

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CC3M a la gestion en direct de cinq multi-accueils :

- **MULTI-ACCUEIL BERGAMOTE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

Cour Jean Jaurès 54360 Blainville-sur-l'Eau

03 83 75 73 52 / 06 48 74 28 30

bergamote@cc3m.fr

- **MULTI-ACCUEIL FRIMOUSSE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

28 rue Saint Pierre 54830 Gerbéviller

03 83 73 20 25 / 06 07 16 64 34

frimousse@cc3m.fr

- **MULTI-ACCUEIL MIRABEL'ANGE**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

5 rue des hauts fossés 54290 Bayon

03 83 70 90 28 / 06 07 13 59 94

mirabelange@cc3m.fr

- **MULTI-ACCUEIL LES P'TITS MOUSSES**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Capacité d'accueil : 20 places

22 rue du Rendez-vous 54360 Blainville-sur-l'Eau

03 83 75 04 59 / 06 48 74 28 48

lesptitsmousses@cc3m.fr

- **MULTI-ACCUEIL LES LOUPIOTS**

Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Capacité d'accueil : 24 places

4 rue Jean Moulin 54360 Damelevières

03 83 72 09 96 / 06 07 04 98 65

lesloupiots@cc3m.fr

Multi accueil créée en 2010. Vaste bâtiment de 200 m² de plein pied avec parking attenant comprenant 2 Salles de jeux, 2 salles de changes et 3 dortoirs, 1 vaste hall d'entrée pour accueillir les familles, 1 cuisine pour la préparation des repas des enfants, et le bureau de la directrice. Locaux agréables et lumineux, grande terrasse avec toile anti-UV pour protéger du soleil et coin pelouse avec potager pour le plus grand bonheur de nos Loupiots.

2. LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

La présence de deux adultes minimum est indispensable au fonctionnement de l'établissement, et à l'encadrement des enfants. Au minimum, un de ces adultes doit être professionnel diplômé de la Petite Enfance.

Le personnel de l'établissement est constitué:

- d'éducatrices de jeunes enfants ;
- d'une infirmière commune aux différents établissements ;
- d'auxiliaires de puériculture ;
- d'auxiliaires de soins (titulaires de CAP Accompagnant éducatif petite enfance/CAP Petite enfance ou expérimentées dans la profession d'assistante maternelle) ;
- d'agent(s) d'entretien.

Lorsqu'il est nécessaire, le personnel chargé d'assurer les remplacements sera qualifié et disposera de l'expérience requise pour la fonction à pourvoir. Les agents des autres structures intercommunales sont aussi sollicités pour effectuer ces remplacements.

La liste présentant le personnel est affichée dans le hall d'entrée à l'attention des familles.

b. LA DIRECTRICE

La directrice est titulaire du diplôme d'Etat d'éducatrice de jeunes enfants et est placée sous l'autorité hiérarchique du Responsable du Pôle Petite enfance et de la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes.

Elle est garante de la qualité d'accueil des enfants et du suivi des relations avec les familles. Elle encadre l'équipe, les enfants, élabore et veille à l'application du projet d'établissement.

Elle assure la gestion administrative de la structure ainsi que l'organisation générale de l'établissement. Elle organise les réunions d'équipe et le suivi des stagiaires.

Elle garantit un suivi médical global de l'enfant, l'application des normes d'hygiène et de sécurité en lien avec l'infirmière et le médecin référent.

c. LA DIRECTRICE ADJOINTE

Elle assure la continuité de la fonction de direction, en collaboration avec la directrice et pendant son absence. Elle veille au respect du projet éducatif, encadre les enfants et joue un rôle d'animation au sein de l'équipe.

Elle participe aux activités d'éveil et à la vie de la structure en général. Elle veille à la mise en place d'un accueil qualitatif des familles et a pour fonction de les conseiller si besoin.

d. L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Les éducatrices de jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture et les auxiliaires de soins assurent les soins et l'éveil du jeune enfant en étant attentifs à son bon développement et plus particulièrement sur le plan de l'hygiène, de l'alimentation, du sommeil et de la santé.

e. LE PERSONNEL D'ENTRETIEN

L'agent d'entretien participe à la qualité de l'accueil des enfants en assurant l'entretien quotidien des locaux et des équipements. Il respecte les règles d'hygiène définies par les protocoles de la Communauté de Communes, conformément à la réglementation en vigueur.

f. L'INFIRMIÈRE

L'infirmière apporte son concours à la directrice pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants.

Elle veille notamment, en concertation avec le médecin de l'établissement et la famille :

- à la bonne adaptation des enfants et au respect de leurs besoins ;
- à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière (mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé) ;
- aux modalités de la délivrance des soins dont les enfants ont besoin et à la mise en œuvre des prescriptions médicales le cas échéant.

En concertation avec le médecin de l'établissement, elle définit le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence, assure la mise en œuvre des préconisations et protocoles médicaux et enseigne au personnel de l'établissement les attitudes et les gestes efficaces en vue de la sécurité des enfants.

L'infirmière intervient dans les 5 multi-accueils de la CC3M.

g. LE MÉDECIN DE L'ÉTABLISSEMENT

La Communauté de Commune a établi une convention par multi-accueil avec des médecins du territoire. Ils veillent en collaboration avec l'infirmière, à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé.

Ils assurent les visites d'admission des enfants de moins de 4 mois pendant la semaine d'adaptation.

Ils élaborent des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les enfants porteurs d'un handicap ou souffrant d'une maladie chronique.

Ils réalisent une trace écrite si suite à notre échange téléphonique, ils ont préconisé une mesure spécifique (retour à domicile de l'enfant, consultation médicale conseillée....) concernant un enfant accueilli sur le multi-accueil.

Complémentaire de la PMI, le médecin d'établissement organise occasionnellement des actions d'éducation et de promotion de la santé pour renforcer les connaissances des professionnelles des multi-accueils et parler ensemble des interrogations de santé rencontrées sur le terrain.

h. LES AUTRES INTERVENANTS

• LES STAGIAIRES

Dans un objectif de transmission de savoirs et d'échanges professionnels, des stagiaires de différentes formations (par exemple, 3^{ème}, CAP Petite Enfance, Bac Accompagnement soins et services à la personne, formation Assistant de vie aux familles, d'auxiliaire de puériculture, ainsi que des stagiaires issus du Pôle emploi ou de la Mission locale) sont régulièrement accueillis au sein de l'établissement.

Ils sont régulièrement accueillis au sein de l'établissement. Ils sont présents auprès des enfants et sont amenés à s'occuper d'eux. Ces derniers restent sous la responsabilité des professionnels.

Un livret d'accueil des stagiaires a été élaboré afin de faciliter leur prise en charge. Il permet la présentation de la structure, de rappeler certaines informations essentielles au bon déroulement du stage.

• LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Les partenaires et les agents de la Communauté de Communes dont les interventions auront pour objectif de proposer des activités d'éveil aux enfants (contes, éveil corporel...) peuvent intervenir dans les structures en fonction des besoins et objectifs définis dans le projet pédagogique.

3. LE RELAIS ASSISTANT MATERNEL

Les Ram ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance.

En direction des parents

- Les Ram informent les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné. Au-delà de cette information généraliste, ils peuvent également être des lieux de centralisation des demandes d'accueil spécifiques (horaires

atypiques, accueil d'un enfant en situation de handicap), et orienter, sur des critères objectifs, les familles, vers un mode d'accueil correspondant.

- Les Ram délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques. Ils sensibilisent les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent (embaucher des salariés agréés, effectuer des déclarations conformes à l'activité exercée, etc.).

En direction des professionnels

Les Ram informent :

- tous les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers ;
- les assistants maternels sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre ;
- les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance. En outre, les Ram délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés pour des questions spécifiques. Les Ram offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles
- Les Ram constituent un lieu d'échanges et de rencontres ouverts aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants.
- Les Ram ne sont pas chargés de la formation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile mais ils contribuent à leur professionnalisation (groupes d'échanges entre professionnels, etc.).

Pour ce faire, ils s'appuient sur l'organisation :

- de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents ;
- d'activités d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.) ;
- d'actions favorisant le départ en formation continue.

Depuis novembre 2020, le RAM est situé dans les locaux administratifs de la CC3M.

4. LE LIEU ACCUEIL PARENT ENFANT

Les lieux d'accueil parents-enfants (LAPE) sont ouverts aux enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Cet accueil est gratuit.

La fréquentation d'un LAPE est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité.

Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles.

Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels : tels sont les principaux objectifs de ces lieux.

Suite à la prise de compétence Petite Enfance au 1^{er} Janvier 2018, la CC3M a souhaité étendre les services rendus aux familles à l'ensemble du territoire.

Un partenariat avec l'association Familles Rurales de Mont-sur-Meurthe a alors été contractualisé. Et à partir du 1^{er} janvier 2019, quatre communes accueillent les séances du LAPE : Mont-sur-Meurthe, Blainville-sur-l'Eau, Gerbéviller et Bayon. Les deux accueillantes sont issues de la communauté de commune Meurthe Mortagne Moselle, et du Centre Social de Mont sur Meurthe.

III. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Un règlement de fonctionnement unique pour l'ensemble des multi-accueils intercommunaux a été adopté en 2019 suite à la volonté de la Communauté de Communes d'harmoniser les pratiques.

Il présente les établissements, les horaires d'ouverture et période de fermeture, les conditions d'admission et d'inscription des enfants, la participation financière des familles, les droits et devoirs de chacun concernant la santé de l'enfant et son bien-être,.... Il est disponible sur le site internet de la CC3M.

Les enfants sont pris en charge par une équipe de professionnels de la petite enfance conformément aux dispositions des décrets :

- n°2000-762 du 1er août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;
- n°2007-230 du 20 février 2007 fixe le nombre maximal de places selon le type d'établissement et introduit la notion de règlement de fonctionnement ;
- n°2010-613 du 7 juin 2010 modifie le décret de 2007 et assouplit la capacité d'accueil des établissements ;
- aux instructions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales en vigueur

Le projet social présente un extrait du règlement. Pour plus d'informations et de précisions, se référer au document complet.

1. FERMETURES

Les établissements sont fermés :

- 3 semaines pendant l'été (les dates sont annoncées le plus tôt possible).
- 1 semaine pendant les vacances de fin d'année ;
- les éventuels ponts définis et communiqués ;
- en cas d'absences exceptionnelles des professionnels (en raison de formation professionnelle par exemple) ;
- ou en cas de force majeure.

Sous réserve des disponibilités et des contraintes d'organisation, un accueil occasionnel dans une autre structure que celle qui accueille habituellement leur enfant, pourra être proposé aux parents ou responsables légaux pendant la période estivale dans les cas suivants :

- en cas d'obligations professionnelles des deux parents ou responsables légaux non compatibles avec la période de fermeture estivale (avec présentation d'un justificatif des employeurs) ;
- au cas par cas, sur autorisation du Président de la Communauté de Communes et selon des besoins justifiés par les parents ou responsables légaux.

2. L'ADMISSION

a. LA PRÉINSCRIPTION

Les familles s'adressent aux services administratifs de la Communauté de Communes. Ils émettent leurs préférences via un formulaire de préinscription, concernant l'établissement ou les établissements dans lequel (lesquels) ils souhaitent prioritairement inscrire l'enfant. Les demandes sont ensuite enregistrées dans un document partagé avec l'ensemble des structures.

Le critère principal de priorité d'admission est la domiciliation sur le territoire de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle de l'un ou des deux parents ou responsables légaux. Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois à la date d'inscription ou d'entrée (en cas de déménagement programmé après le dépôt de la demande) de l'enfant dans l'établissement est demandé.

Les critères secondaires suivants sont également pris en compte (sans ordre de priorité):

- famille dont un autre enfant est actuellement en accueil régulier au sein de l'établissement ;
- famille avec un enfant porteur de handicap ou un autre enfant dans la même situation ;
- famille ayant une naissance multiple ;
- famille travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes ;
- ordre chronologique d'inscription.

Les admissions sont prononcées sous réserve des places disponibles dans les établissements et en tenant compte au maximum des demandes des parents ou responsables légaux.

b. L'INSCRIPTION

Lorsqu'une place est attribuée, un courrier est envoyé aux parents leur signifiant l'attribution de la place et dans quelle structure.

L'inscription est définitive lorsque le dossier d'inscription est rendu complet au multi-accueil, que les vaccinations sont à jour du calendrier vaccinal.

La date d'accueil convenue entre la directrice et les familles constitue le point de départ du contrat, et donc de la participation financière.

3. LE CONTRAT

a. LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS

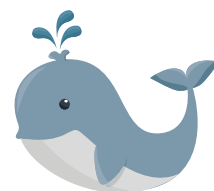
- **Accueil régulier** : les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Il concerne tous les enfants de moins de 6 ans qui fréquentent régulièrement l'établissement selon un planning fixe et dont la place est réservée par un contrat annuel. Un contrat fondé sur le principe de la mensualisation est établi sur un volume d'heures déterminé avec les parents ou responsables légaux selon leurs besoins.
- **Accueil sur planning** : les besoins ne sont pas connus à l'avance et ne sont pas récurrents. La place est réservée par un contrat annuel.
- **Accueil occasionnel** : les besoins sont connus à l'avance, ponctuels et ne sont pas récurrents. Il y a réservation ou non du temps d'accueil, sans toutefois établir un contrat. La durée d'accueil est variable en fonction des places disponibles.
- **Accueil d'urgence** : enfant n'ayant jamais fréquenté l'établissement et dont les parents ou responsables légaux ont un besoin d'accueil immédiat et temporaire qui ne se reproduira pas.

b. LA FACTURATION

- **Les Contrats réguliers** : le montant de la prestation est annualisé, c'est-à-dire qu'il est lissé sur toute l'année. Le forfait mensuel dépend du nombre d'heures d'accueil prévu au contrat. La période estivale est déduite du contrat ainsi que la semaine entre Noël et nouvel an et éventuellement les ponts prévus. Une facture est envoyée pendant les congés d'été. Les heures supplémentaires réalisées au cours du mois sont ajoutées à ce montant mensuel fixe et les absences remboursées en sont déduites. Les congés supplémentaires sont déduits au fur et à mesure de leur utilisation.
- **Les Contrats sur planning** : le montant de la prestation est calculé en fonction des heures réservées pour le mois facturé. Les heures supplémentaires sont ajoutées et les absences non justifiées sont facturées.
- **L'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence** : le montant de la prestation facturé prend en compte le nombre d'heures réelles de présence ainsi que les absences non justifiées.

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources avant abattements de l'année n-2 et d'un taux d'effort défini par la Caisse nationale d'allocations familiales et calculé selon le nombre d'enfants à charge.

Les factures sont envoyées par courrier par le trésor public. Elles sont à payer directement auprès du Trésor public.



Le projet éducatif

Accueillir l'enfant et sa famille

C'est reconnaître l'enfant comme individu unique, avec son histoire, son développement, sa personnalité. Instaurer une relation de confiance avec ses parents est primordial pour nous. Une relation basée sur le respect, l'écoute, la transparence et le non-jugement permet une prise en charge adaptée et de qualité à l'enfant. Soutenir les parents dans leur fonction parentale et les associer à la vie de la structure fait également partie de nos priorités.

Assurer le bien-être de l'enfant

C'est tout d'abord être à l'écoute des besoins et des émotions de l'enfant, les respecter et y apporter une réponse adaptée. Ceci en respectant ses rythmes physiologiques et sans devancer ses acquisitions. C'est également offrir un environnement accueillant, adapté, sécurisé et stimulant. Des repères de lieu, d'aménagement de l'espace, de temps et de personnes permettent d'assurer la sécurité affective de l'enfant. C'est tout simplement, l'aider à grandir sereinement dans un cadre bienveillant.

Participer à l'éveil et l'épanouissement de l'enfant

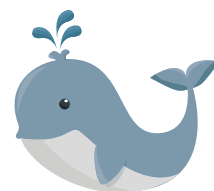
C'est proposer un environnement stimulant où l'enfant pourra évoluer à son rythme. L'éveil des sens, la créativité, la découverte, l'expérimentation mais avant tout le plaisir sont les mots d'ordre! L'expression corporelle et verbale sont favorisées à travers des jeux, des lectures, des chants, des sorties, des activités manuelles,...

Accompagner l'enfant vers l'autonomie

C'est avant tout l'encourager, le valoriser et le guider afin qu'il parvienne à faire par lui-même. Ceci en tenant compte de son développement psychomoteur, affectif, intellectuel mais aussi de sa personnalité. C'est une étape nécessaire au développement de sa confiance en lui, de l'estime de lui et de la construction de son identité.

Favoriser la socialisation de l'enfant

C'est aider l'enfant à trouver sa place dans le groupe. Les notions de respect, de partage, d'entraide et de coopération font parties intégrantes de notre quotidien. L'enfant va apprendre petit à petit à vivre avec ses pairs, à s'ouvrir aux autres et au monde!



Le projet pédagogique

I. LES MODALITÉS D'ACCUEIL

1. LA PREMIÈRE VISITE

Les parents prennent rendez-vous au plus tard un mois avant la date du premier jour de garde (si cela est possible) afin de rendre le dossier complet et avec tous les documents demandés, visiter la crèche et prévoir les premiers jours d'adaptation.

Ce premier contact est très important, il permet de visualiser les lieux, d'observer, de sentir « l'ambiance », de se mettre en confiance, d'avoir des informations et de comprendre le fonctionnement général.

Un dossier d'accueil (en cours de rédaction) sera remis à la famille à cette occasion.

2. LA PÉRIODE D'ADAPTATION

La période d'adaptation va permettre à l'enfant, aux parents et aux professionnelles d'apprendre à se connaître et installer un climat de confiance réciproque, nécessaire pour que la séparation se passe pour le mieux.

Elle s'étale en moyenne sur une semaine, juste avant l'accueil définitif. Toutefois, elle peut être modulée en fonction des besoins de l'enfant et des disponibilités de la famille.

L'adaptation se déroule le plus souvent de la manière suivante :

- La première heure, le parent reste avec l'enfant dans la structure ; c'est l'occasion de découvrir le fonctionnement de la structure et de se familiariser avec la crèche. Une professionnelle échange avec l'enfant et son parent et remplit avec ce dernier une fiche renseignant les habitudes de vie de l'enfant (cf. annexe2), qui reste à disposition de l'ensemble du personnel ; ainsi l'accueil de l'enfant est individualisé et harmonisé du mieux possible avec ses habitudes de la maison. Le parent peut poser les questions qu'il souhaite et l'enfant appréhende ce nouvel environnement avec la présence rassurante et sécurisante de papa ou maman à ses côtés. La collaboration entre les parents et le personnel est indispensable.
- Le lendemain, l'enfant reste seul environ une heure. Dans la mesure du possible, un des membres de l'équipe présente lors de la première heure d'adaptation, prendra en charge l'enfant assurant un repère pour l'enfant et le parent.

- Puis l'enfant est accueilli sur un temps plus long (1h30 à 2h).
- Ensuite, en fonction de son âge et de son futur planning d'accueil, l'enfant participe à un moment clé de la journée (repas, sieste, activité encadrée...)
- Enfin l'enfant est présent une « petite » journée, comprenant au moins un repas et une sieste.

Si la séparation est difficile, la période d'adaptation peut être allongée ou réorganisée.

• LES REPÈRES

Les jeunes enfants ont besoin d'un environnement stable, fiable et prévisible comme base à leur sérénité physique et psychique. Ils ont besoin de repères sur lesquels s'appuyer pour être sécurisés et grandir.

L'équipe restreinte autour de l'enfant favorise la mise en place d'une relation privilégiée. Elle est un repère qui donne confiance à l'enfant, stimule son développement psychomoteur et intellectuel. Rassuré, l'enfant peut alors explorer le monde. Les repères sont représentés par le sommeil, le jeu, le repas, le change. D'où l'importance de verbaliser les moments de la journée et d'expliquer ce que l'on va faire.

L'enfant dispose de repères dans l'espace, en bénéficiant chaque jour des mêmes lieux où il trouvera les jeux, les livres, le toboggan, son propre lit dans la chambre, son casier avec ses affaires, son crochet.

L'aménagement de l'espace, répond aux besoins des enfants, et est réalisé en fonction de l'âge, de leurs besoins, de leur stade de développement et de leur taille, de manière à garantir leur sécurité psychique et physique (meublier de différentes tailles...)

Aux Loupiots on retrouve 2 professionnelles fixes sur le groupe des bébés-petits et 2 professionnelles fixes sur le groupe des grands. Pour la première fois cette année, les deux professionnelles sont fixes par trimestre renouvelables.

Ces deux personnes permettent d'assurer une continuité dans l'accueil des enfants, contribuer à leur besoin de sécurité affective et permettent de développer autour de l'enfant un environnement contenant et sécurisant. Les autres membres de l'équipe sont amenés à passer la journée aussi bien sur le groupe des petits que sur le groupe des grands.

• L'OBJET TRANSITIONNEL

Le doudou constitue pour l'enfant un repère important, familier et rassurant en l'absence de ses parents. C'est un repère affectif essentiel qui fait le lien entre la maison et la crèche.

Au travers de l'utilisation libre de cet objet, l'enfant apprend à se séparer en douceur de ses parents à vivre sereinement les passages les plus délicats de son développement : poussée dentaire, apprentissage de la marche et de la propreté...etc.

L'enfant peut disposer de son doudou quand il le souhaite grâce à un petit panier individuel et nominatif visible et présent dans la salle de vie du groupe d'enfants. Ce besoin de réassurance est à respecter et n'empêchera pas l'enfant de se détacher lui-même de son « doudou » en grandissant.

Le doudou aide au moment de la séparation, en cas de pleurs, d'angoisse, de fatigue, il permet de le rassurer. C'est un outil indispensable pour se sentir bien et nécessaire à son développement et à son bien-être.

3. LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

L'accompagnement à la parentalité se définit comme un cheminement « côte à côte » des parents et l'équipe.

Face à ces questionnements, les parents peuvent échanger avec les professionnelles qui accompagnent leur enfant en journée. Elles se situent dans une écoute active pour les aider à trouver des réponses ou des pistes de réflexions face à certaines interrogations et/ou problématiques.

Ces échanges peuvent avoir lieu de manière ponctuelles et spontanées lors du temps de transmissions avec la professionnelle qui accueille ou sur rendez vous avec la directrice de la structure ou encore avec la directrice adjointe et l'infirmière.

La directrice est sensible aux retours d'observations fait par l'équipe, ainsi elle peut proposer d'elle-même un rendez-vous à une famille pour échanger sur l'alimentation ou le sommeil de son enfant par exemple en mobilisant les personnes nécessaires lors de ce rendez-vous. (Le pédiatre de la crèche par exemple).

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Les professionnelles peuvent rassurer les parents sur leurs compétences pour les laisser découvrir la solution au problème qu'ils rencontrent.

4. LA JOURNÉE TYPE

• LES RITUELS

L'équipe met en place des rituels qui permettent à l'enfant d'anticiper les événements à venir et de se repérer dans le temps. Ces rituels structurent la journée et contribuent à procurer un sentiment de sécurité à l'enfant. Il peut s'agir du lavage des mains avant chaque repas, ou du rituel d'arrivée à la crèche (enlever les chaussures, dire au revoir aux parents), ou des différents moments clefs rythmant la journée (déjeuner, sieste, goûter, arrivée des parents).

Le déroulement de la journée est sensiblement le même tous les jours mais peut être modulable selon les besoins des enfants exprimés. Des moments clés sont tout de même mis en lumière quotidiennement :

Les accueils et les départ des familles se font tout au long de la journée.

- **7H** : Ouverture de la structure et mutualisation des deux groupes d'enfants.
- **9H** : Décloisonnement des deux groupes d'enfants : bébés-petits et moyens grands
- **9H** : Couchers échelonnés des enfants qui ont besoin d'aller se reposer.
- **9H30** : Rangement des jeux, temps de chansons et petit verre d'eau
- **10H** : Temps de change, passage sur le pot ou sur les toilettes

- Quotidiennement les professionnelles proposent une activité encadrée a un petit groupe d'enfants.

- **10H50** : Lavage des mains
- **10H55** : Passage à table
- **11H-11H45** : Repas du midi
- **11H45-12H30** : Jeux libre
- **12H30** : Temps calme, histoire
- **12H45** : Mutualisation des deux groupes d'enfants + Endormissement + couchers échelonnés.
- **A partir de 14H30** : Levers échelonnés + changes + passage sur le pot
- **A partir de 15H** : Premiers biberons selon l'heure du repas de midi et séparation du groupe d'enfants en deux.
- **15H30** Goûters échelonnés
- **16H-19H** : Jeux libre + activité encadrée.
- A partir de 17H : mutualisation des deux groupes d'enfants.

Les départs se font tout au long de l'après midi jusqu'à 19H.

• L'ACCUEIL DES EMOTIONS DE L'ENFANT

Les jeunes enfants vivent leurs émotions à « l'état brut », ils ne savent pas encore les gérer, ni même ce qui se passe pour eux. Ils les vivent dans l'instant, les ressentent dans tout leur corps.

Ils sont très vite submergés par leurs ressentis émotionnels.

L'enfant est dominé par ses émotions : quand il est triste, il est immensément triste, quand il a peur, ce sont d'immenses paniques, quand il est en colère, il est très en colère.

Lorsqu'un enfant éprouve une émotion, il a besoin d'un adulte bienveillant pour l'aider à comprendre ce qui se passe en lui.

L'enfant pourra mieux comprendre et gérer ses propres émotions avec l'aide d'un adulte qui est attentif à ce qu'il exprime. Être entendu est un besoin, exemple « tu es en colère car le jouet que tu voulais est déjà utilisé ? » est différent de « il y a d'autres jouets dans la pièce ».

On accepte une émotion : (tu as le droit d'être en colère, mais pas de taper sur le copain lorsque tu es en colère).

On peut proposer des techniques d'expression émotionnelle :

- Taper du pied par terre plutôt que de taper sur un copain.
- Mettre des mots (tu es triste, tu es fatigué).

II. DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

1. L'ACCUEIL

La structure ouvre à 7H. Les parents sonnent à la porte d'entrée pour signifier leur présence. Une professionnelle vient leur ouvrir la porte. La professionnelle badge l'enfant à son arrivée, avant le temps de transmissions.

Le cosy ou la poussette de l'enfant peuvent être stocker à la crèche la journée et récupéré le soir.

Des casiers et crochets nominatifs sont mis à disposition de chaque enfant. Un casier à chaussures est également disponible pour les plus grands qui ont acquis la marche et des grands casiers sont proposés aux enfants non marcheurs pour y déposer leurs effets personnels pour la journée (changes, boîte de lait, eau, carnet de santé).

Un petit banc ainsi qu'une table à langer sont à disposition pour le déshabillage des enfants. Les plus grands essaient de se déshabiller seuls, d'accrocher leurs vêtements, ranger leurs chaussures et mettre leurs chaussons.

Un temps de transmissions orales se fait entre la professionnelle d'accueil, le parent et son enfant. Ces transmissions vont être retranscrites par écrit dans le classeur des transmissions. Lors de ce temps, le parent va pouvoir notifier à la professionnelle chargée d'accueil, les informations importantes sur l'enfant nécessaires à son accueil : état général, appétit, sommeil.

Le parent peut emmener son enfant jusqu'à la porte de la salle de vie. Une professionnelle est alors présente dans la salle avec les autres enfants déjà arrivés. Elle peut prendre le temps d'accompagner l'enfant à la fenêtre pour qu'il puisse faire coucou à son parent.

L'accueil est un moment de partage capital dans la relation qui se construit entre les parents, les enfants et les professionnelles. La confiance s'installe progressivement au vu des échanges réalisés.

2. LE VERRE D'EAU

Un verre d'eau est proposé aux enfants au cours de la matinée. C'est l'occasion pour les enfants de se rassembler autour de la table. Les professionnels leur proposent un verre, un bec verseur ou un biberon d'eau. L'eau du robinet pourra être donnée aux enfants à partir de 1 an.

Vers 9h30, les enfants sont en jeux libres, encadrés par une professionnelle, les enfants sont appelés à tour de rôle pour le change.

3. LE CHANGE, LES SOINS CORPORELS ET L'HYGIÈNE BUCCO DENTAIRE

Le change est proposé à l'enfant autant de fois que nécessaire. La professionnelle va se montrer rassurante et sécurisante en verbalisant à l'enfant ce qu'elle fait. Par exemple « j'enlève tes chaussettes », « je mets ton pantalon », « tout va bien, je t'allonge sur le dos. »

Toutes les professionnelles de la structure, n'utilisent pas la même technique de change mais sont toutes aussi bienveillantes.

Au cours de l'année toute l'équipe sera « formée » à La technique du change par enroulement (technique de change, qui consiste à enrouler la jambe et le bras de l'enfant sur le côté de manière à respecter son développement psychomoteur en privilégiant une position plus naturelle pour le bébé), de façon à harmoniser les pratiques et se tenir au fait des dernières recommandations de la PMI.

Le nettoyage des selles se fait à l'eau tiède et au savon hypoallergénique avec un gant de toilette. Cependant certains changes peuvent se faire au coton et au liniment pour les parents qui le souhaitent.

Pour les plus grands, l'autonomie de l'enfant est mise à l'honneur. La professionnelle propose à l'enfant de commencer à se déshabiller seul, d'essayer de faire pipi sur le pot ou les toilettes. Des toilettes de petites tailles séparés par des caches vus, sont mis à disposition des enfants dans les deux salles de bain, ainsi que plusieurs pots, afin de les accompagner dans l'apprentissage de la propreté. Pour les enfants qui le souhaitent et ayant acquis les capacités motrices nécessaires, il y a un escalier en bois qui mène au tapis de change. La professionnelle peut ainsi accompagner l'enfant en plaçant sa main derrière son dos, de façon à assurer sa sécurité lorsqu'il grimpe.

Les couches, le savon hypoallergénique pour le change ainsi que les unidoses de sérum physiologique et les mouchoirs sont fournis par la crèche.

Les parents peuvent apporter leur propre produit nettoyant (liniment et coton, lait de toilette.) s'ils préfèrent.

Si nécessaire lors du change, la professionnelle réalise un lavage de nez qui est essentiel à la bonne respiration du bébé, notamment avant la sieste ou un repas. Il est nécessaire de rassurer l'enfant avant, pendant et après ce geste et de le noter sur la feuille de transmissions du jour.

Le tapis de change est désinfecté après chaque change. Les professionnelles se lavent les mains à l'eau et au savon avant et après chaque change et les sèchent avec des essuie-mains à usage unique.

Les changes se font dans un grand respect du corps de l'enfant, en veillant au bon état de sa peau et en y apportant les soins nécessaires. De la pâte à l'eau est appliquée en cas de besoin. Elle est fournie par les parents.

Si les vêtements de l'enfant sont salis et/ou mouillés, l'adulte veille à lui en remettre des propres et secs. Les habits de change, adaptés à la taille et à la saison sont fournis par les parents et stockés dans le panier de l'enfant.

x-mêmes.

4. LES REPAS

La diversification est commencée à la maison. Ainsi cela permettra à chaque parent d'avoir le plaisir de faire découvrir à son enfant de nouveaux goûts, nouvelles saveurs et ainsi observer ses réactions. Durant cette période c'est aux parents de fournir le repas et le goûter de l'enfant.

Une fois la diversification bien installée, les repas sont fournis par la crèche. Les repas sont livrés dans des thermo-ports, en liaison froide venant du Foyer des personnes âgées de Damelevières (FPA), fourni par GV restauration. Un prélèvement des denrées est effectué chaque jour et conservé sur une durée de 7 jours. La préparation et la chauffe des repas est soumise à un protocole bien spécifique.

4 menus et textures différentes sont proposés aux enfants afin de s'adapter au mieux à leurs besoins et à leur capacité de mastication.

- **Mixé 1** : purée de légumes
- **Mixé 2** : purée de légumes + viande
- **Moulinés** : 1 entrée + 1 plat avec 3 composants (légumes, féculents, viandes) + 1 Laitage nature + une compote.
- **Morceaux** : 1 entrée + 1 plat avec 3 composants + un laitage nature + 1 dessert.

L'eau minérale ainsi que le lait infantile sont fournies par les parents. Pour les enfants allaités, les parents peuvent apporter le lait maternel frais (la date de recueillement et le prénom de l'enfant doit figurer sur le récipient) dans un contenant réfrigérant. Le lait maternel est toujours chauffé au chauffe-biberon. La date d'ouverture des boîtes de lait, des petits pots est systématiquement notée sur les contenants et l'équipe veille à ne pas dépasser le temps d'ouverture autorisé. La date limite de consommation (DLC) est également vérifiée et en cas de dépassement l'aliment est jeté. Chaque bébé a un panier personnalisé avec son prénom.

Une étude de la qualité de l'eau est réalisée tous les 3 mois. Son analyse est affichée dans le hall d'accueil de la structure. A partir de 1 an, l'eau du robinet pourra être proposée aux enfants.

Après ouverture, la bouteille d'eau ne peut être utilisée que dans les 48H ; c'est-à-dire jusqu'au lendemain (goûter inclus).

Le menu de la semaine est affiché à destination des familles dans le hall d'entrée. Les repas sont commandés 2 semaines à l'avance auprès du FPA. Ainsi pour toutes modifications de planning la journée sera facturée si la livraison du repas ne peut pas être annulée.

Toute l'équipe s'est fixée des objectifs bien précis :

Donner une dimension sociale où l'enfant va partager avec les autres et où il pourra progressivement s'imprégner des règles de vie et de politesse.

Donner une dimension conviviale au repas dans une ambiance sereine.

L'encourager dans sa prise d'autonomie et dans son développement psychomoteur.

Découvrir des goûts, des saveurs, des couleurs, des consistances.

Le temps des repas est très important pour les enfants car il constitue un point de repère qui leur permet de se situer dans le déroulement de la journée.

Les rituels apportent des repères stables aux enfants qui peuvent alors appréhender ce moment. Pour le vivre sereinement, une fois le lavage des mains effectué, les enfants sont invités à s'asseoir autour d'une table ou sont installés dans les chaises hautes. Le menu est annoncé par une professionnelle permettant ainsi à l'enfant de mettre un nom sur le contenu de son assiette.

L'objectif est de proposer à l'enfant de s'ouvrir à de nouveaux goûts. Ils découvrent de nouvelles saveurs (salé, sucré, amer, acide) et toute sorte d'aliment inconnu.

Quel que soit son âge, l'enfant mange à son rythme et la quantité qu'il souhaite : l'équipe n'oblige jamais un enfant à manger et n'utilise ni réprimande ni chantage à cette fin.

Les parents savent chaque jour ce que mange leur enfant à midi et au goûter.

Les différences culturelles sont prises en compte, ainsi il est proposé des repas sans porc ou sans viande. Le pain est livré quotidiennement à la crèche par l'une des deux boulangeries de Damelevières.

Pour les enfants présentant une allergie simple (allergie à un seul aliment par exemple : la fraise, la tomate etc....) il sera possible pour l'enfant de manger les repas fournis par la crèche, au préalable le menu du jour sera vérifié avec les parents afin d'exclure l'aliment allergène.

Pour les enfants présentant une allergie plus complexe (gluten, lactose etc....) le repas et le goûter seront fournis par les parents. Il est important que chaque parent informe l'équipe des changements alimentaires et surtout d'éventuelles nouvelles allergies.

Tous les jours un agent s'occupe de la préparation des repas dans la cuisine, l'entrée est strictement interdite aux enfants.

L'heure et le contenu du repas sont notifiés sur la feuille de transmissions avec les observations éventuelles de l'équipe afin de permettre aux cuisinières du FPA de réajuster leur mode de préparation si nécessaire.

• CHEZ LES BÉBÉS-PETITS

Les premiers biberons sont donnés aux bébés qui le demandent.

Le biberon est pris dans les bras de la professionnelle car la relation et l'échange des regards avec l'adulte ainsi que la façon d'être porté sont essentiels pour eux.

La professionnelle s'installe de préférence dans un endroit calme, et se consacre à part entière à l'enfant, afin de rendre ce moment privilégié.

C'est un moment apprécié par l'enfant et l'adulte car cela permet de profiter d'un moment particulier individualisé. Le rythme de l'enfant est favorisé. L'équipe s'adapte à chaque enfant, le temps pris pour boire et surtout à l'heure du dernier biberon donné par les parents. L'enfant est installé dans un transat ou une chaise haute en fonction de son développement psychomoteur. Les légumes sont donnés avec des cuillères souples ou semi-rigides.

• CHEZ LES MOYENS GRANDS

Après avoir rangé les jeux ou jouets, puis s'être lavé les mains, les enfants sont invités à s'asseoir sur une petite chaise autour de la table vers 11H. Certains enfants peuvent manger plus tard en fonction de leur sieste du matin. Le repas est conservé au réfrigérateur.

Ils mangent avec une bavette autour du cou pour pouvoir s'essuyer et protéger leurs vêtements.

L'ensemble du repas est proposé à l'enfant de manière à ce qu'il puisse choisir l'aliment par lequel il souhaite commencer.

Si l'enfant manifeste le désir de manger seul, la professionnelle lui donne une cuillère et l'aide avec une deuxième cuillère.

L'adulte propose de l'eau à l'enfant régulièrement au cours du repas, dans un biberon personnel ou un bec verseur.

Un adulte est toujours présent pour aider ceux qui le souhaitent ou ceux qui en ont besoin. L'adulte échange avec les enfants, nomme les aliments, décrit leur couleur, leur odeur... Il encourage les enfants à goûter sans jamais les forcer. L'adulte encourage également les enfants à respecter les règles de politesse (merci, s'il te plaît). L'entrée est servie, puis dans des assiettes à compartiments est servie la viande, les légumes et les féculents, afin de rendre l'ensemble appétissant. En fonction

de ce qu'ils mangent, la professionnelle leur donne une petite cuillère ou une petite fourchette. Les produits laitiers, un morceau de pain et les fruits sont données par la suite. Les enfants mangent à leur rythme. L'eau du robinet est la seule boisson du repas ; les enfants boivent dans des petits gobelets adaptés à la taille de leurs mains ou des becs verseurs.

Pour favoriser l'autonomie des enfants la professionnelle propose aux enfants de participer : distribuer les bavettes, les verres, donner l'assiette vide.

A la fin du repas, la professionnelle prévient l'enfant avant de le nettoyer avec un gant de toilette humide. Pour les plus grands, la professionnelle propose à l'enfant de se nettoyer seul la bouche en l'accompagnant dans ses gestes.

- **L'HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE**

Le brossage de dent est proposé aux plus grands. Cette activité est menée par l'infirmière et une professionnelle qui utilisent un livre en guise de support pour initier les enfants à cet apprentissage. Le matériel nécessaire est fourni par la crèche. Chaque enfant aura une brosse à dent et un gobelet attitré. Le lavage des dents se fait uniquement à l'eau afin de limiter la quantité quotidienne de fluor préconisée pour un jeune enfant. L'enfant va apprendre à se brosser les dents tout seul pendant que la professionnelle lui montre les gestes à faire, puis elle l'aide si besoin. Elle lui apprend également à recracher l'eau dans le lavabo.

5. LE SOMMEIL

La sieste est un temps important pour l'enfant, nécessaire à son bon développement physique et à son épanouissement. Il est important de sécuriser les enfants en leur garantissant le même lit au même endroit du dortoir.

Les lits sont désinfectés et les draps changés une fois par semaine et chaque fois que nécessaire. Les turbulettes sont lavés une fois par semaine et chaque fois que nécessaire.

L'équipe essaie de maintenir une température idéale dans la chambre (entre 18 et 20°). Lorsque l'adulte sort de la chambre, la surveillance s'effectue à l'aide d'un babyphone et par la vitre de la porte.

Les enfants ont leur (s) doudou(s) et/ou tétine.

Le rythme de sommeil est très variable d'un enfant à l'autre.

L'enfant ne dort jamais complètement dans le noir afin que celui-ci différencie le jour et la nuit et pour faciliter la surveillance.

- **CHEZ LES BÉBÉS PETITS**

Les petits sont couchés selon leur rythme et leurs besoins, tout en essayant d'harmoniser au mieux les levés et couchers pour que le sommeil ne soit pas perturbé (pleurs...).

Il y a un dortoir spécifique aux bébés et aux petits. Chaque enfant a son lit attitré avec une étiquette comportant son prénom. C'est un lit à barreaux ; pour des raisons de sécurité, il n'y a pas de tour de lit. Lorsque deux enfants sont accueillis sur des jours différents, ils partagent le même lit mais le drap est changé entre deux accueils. Chaque enfant a une turbulette fournie par la crèche, les parents s'ils le souhaitent peuvent en apporter une de la maison. Les parents peuvent apporter une boîte à musique de la maison pour aider à l'endormissement.

Un adulte reste auprès du ou des enfants si besoin pour les rassurer et berce les plus petits dans les bras.

Chez les plus petits, nous sommes à l'écoute des signes de fatigue (bâillements, pleurs, frottements des yeux, humeur de l'enfant).

- **CHEZ LES MOYENS-GRANDS**

Un temps calme est dédié juste avant la sieste avec une histoire, de la musique douce ou des comptines calmes. Puis un adulte donne les doudous et les tétines aux enfants. Il est proposé aux enfants de faire le petit train et de marcher ensemble en chantonnant « roulez petit train roulé... » jusqu'au dortoir. Les enfants apprécient et avance en sécurité sereinement pour aller se reposer.

Il y a un dortoir spécifique aux grands, les enfants dorment sur de petites couchettes adaptées ou dans un lit à barreaux, en fonction de leur développement et de leur envie. Les grands dorment dans des draps sacs de couchage et avec une petite couverture ou dans une turbulette.

Un adulte reste présent du début à la fin pour rassurer certains enfants à l'endormissement et au réveil par des paroles rassurantes, des gestes doux ou simplement par la présence. L'adulte sort de la chambre lorsqu'il ne reste qu'un ou deux enfants.

Chez les plus grands, la sieste se déroule à partir de 12h45. Chaque enfant a son lit attribué dans la chambre, ils reconnaissent leur lit grâce à leur prénom.

En fonction des situations, l'enfant peut être couché avant ou après les autres (s'est levé tard ce matin, a mal dormi cette nuit...).

Les enfants se réveillent de façon échelonnée. Si l'enfant s'est levé tard ou ne trouve pas le sommeil, il est raccompagné dans la salle de jeux avec des jeux calmes.

Lorsque les enfants sont réveillés ils sont levés (s'ils le souhaitent et ne dérangent pas le sommeil des autres ils peuvent rester allongés) puis emmenés en salle de jeux. C'est un temps de repos qui n'est pas obligatoire. Si l'enfant ne dort pas, il a un temps calme dans son lit puis il est ramené en salle de jeux. Dans le but de leur donner la quantité et la qualité de sommeil dont ils ont besoin. Dormir aide l'enfant à grandir, à mémoriser ce qu'il apprend et à développer son cerveau. Le sommeil favorise la mémorisation et l'apprentissage chez l'enfant.

Ensuite à tour de rôle, les enfants sont conduits dans la salle de change pour changer la couche, aller aux toilettes, se revêtir. Les durées de sieste sont notifiées sur la feuille de transmissions.

Vers 15h30 ceux qui sont levés et rhabillés vont goûter.

6. LE GOÛTER

Le goûter commence vers 15h30. Comme pour le repas, il est fourni par GV restauration.

Les enfants qui dorment encore goûtent quand ils sont réveillés ; les plus petits qui ont mangé de bonne heure goûtent plus tôt (vers 15h).

Selon le nombre de professionnelles présentes l'après midi sur la structure les goûters peuvent se faire pour les bébés petits et les moyens grands dans la grande salle à vivre ou en deux groupes distincts de manière à favoriser le calme et la sérénité pour tous les enfants.

Ainsi lorsque le groupe d'enfants se séparent, les bébés- petits restent dans leur pièce à vivre jusqu'à 17H. Puis le groupe d'enfants se rassemble à nouveau pour les départs.

A l'occasion de l'anniversaire de leur enfant, les parents peuvent apporter de quoi le fêter : gâteau emballé avec liste d'ingrédients et date de péremption, boissons non gazeuses, bonbons mous. C'est un temps festif apprécié des enfants : l'enfant dont c'est l'anniversaire est fier de souffler ses bougies devant ses copains et de leur offrir du gâteau et des bonbons. Les professionnelles prennent des photos de l'enfant soufflant ses bougies et les transmettent aux parents qui partagent ainsi un petit morceau de vie de crèche avec leur enfant.

Les parents qui arrivent alors que le goûter n'est pas terminé peuvent entrer dans la crèche en se déchaussant ou en enfilant des sur-chaussures et donner eux même le goûter à leur enfant.

Un temps de jeux libre est proposé aux enfants après le goûter en attendant le départ.

7. LE DÉPART

Le départ est un temps « fort » pour tout le monde, c'est l'instant où l'enfant et sa famille se retrouvent. Tous réagissent différemment.

La crèche ferme à 19H ; le parent doit arriver au plus tard à 18h50 afin de prendre le temps de restituer la journée de l'enfant.

Les parents doivent obligatoirement prévenir l'équipe si ce ne sont pas eux qui viennent chercher l'enfant et cette personne (un adulte majeur) doit impérativement figurer dans le dossier d'inscription rempli par les parents et présenter une pièce d'identité en arrivant.

En cas de changements dans les horaires habituels de l'enfant (horaire retardé ou avancé) les parents doivent prévenir les professionnelles afin :

- De vérifier si cela est compatible avec le taux d'encadrement
- D'adapter la prise en charge de l'enfant à son changement d'horaire (le recoucher s'il est fatigué et part plus tard, le faire goûter un peu avant s'il part plus tôt pour un rendez-vous...).
-

Lorsque les parents arrivent ils sonnent et entrent au niveau du hall d'accueil. Une professionnelle est présente pour faire le départ des enfants. Elle explique en utilisant la feuille de transmission, rempli au fur et à mesure de la journée, le déroulement de la journée de son enfant : repas, sommeil, changes mais aussi activités, jeux, moments forts, petites anecdotes...

C'est souvent l'occasion pour le parent, qui est moins pressé que le matin, d'échanger plus longuement avec les membres de l'équipe, poser des questions, demander des conseils. Ce temps d'échange renforce la relation de confiance qui s'instaure entre les professionnelles et les parents.

Les parents récupèrent ensuite les vêtements et chaussures de leur enfant. Les plus grands peuvent, et aiment, aller les chercher eux-mêmes.

Des petits bancs sont à disposition pour faciliter l'habillage des enfants et une table à langer pour les plus petits.

Les professionnelles signalent le départ de l'enfant sur la badgeuse, une fois les transmissions faites à la famille.

III. LES TEMPS D'ÉVEIL ET LES ACTIVITES

• LA MOTRICITE LIBRE

Aux Loupiots, la motricité libre est à l'honneur. Il est fondamental de permettre à l'enfant dès son plus jeune âge d'être libre de ses mouvements : le laisser bouger, explorer l'espace, saisir des objets, les relâcher, sentir les formes, les texture, se retourner ; avancer, reculer. « Grâce à l'activité spontanée, l'enfant devient acteur de son développement. Il peut tester les limites de son corps et expérimenter de nouvelles positions librement. » En répétant les exercices, l'enfant se prépare ainsi tout seul aux différentes acquisitions. Il progresse à son rythme sans qu'on ait besoin de devancer ses besoins. Il est important de ne pas le contrarier en lui faisant faire des choses pour lesquelles il n'est pas prêt, comme l'asseoir, le mettre debout, on risque au contraire de le crispier et de le mettre en difficulté.

La motricité libre permet aux enfants d'acquérir plus de confiance puisque ce sont eux-mêmes qui construisent leur propre chemin. Elle favorise aussi leur esprit d'initiative et leur créativité.

• LE JEU

En plus de faire partie intégrante de son quotidien, le jeu est un besoin fondamental de l'enfant, c'est une activité essentielle qui va lui permettre de se développer du point de vue physique, intellectuel, affectif, créatif, psychologique et lui apprendre à vivre avec les autres.

Le jeu est essentiel pour l'enfant dans la construction de sa personnalité et de son identité.

Il va permettre à l'enfant de s'affirmer en tant qu'individu, ce qui lui permettra d'aller vers l'autonomie.

Avec le jeu l'enfant apprend à interagir, à communiquer et à coopérer à l'intérieur d'un groupe.

Cependant, l'objectif premier du jeu est le plaisir.

Pour que l'enfant joue, il a besoin d'être rassuré par le regard et l'attitude bienveillante et contenante d'un professionnel attentif et qu'il soit en sécurité au sein de la structure.

L'enfant peut se mouvoir librement au sein d'un espace sécurisé et sécurisant.

L'aménagement d'espaces adaptés favorisent le libre choix et l'accès de façon autonome.

Plusieurs espaces de jeux sont mis à disposition des enfants de façon à répondre à leurs besoins de manières adaptées.

- Espace moteur : structure de psychomotricité avec un toboggan
- Espace jeux d'imitation : cuisine, poupées
- Espace lecture : livres
- Espace bébés
- Jeux sur table : puzzles
- Jeux de construction : lego

• L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS SELON LES ÂGES

Des âges sont mentionnés pour donner un repère mais il est important de s'appuyer davantage sur le développement de l'enfant que sur son âge pour lui proposer des jeux adaptés à ses capacités (chaque enfant évolue à son propre rythme).

Pour les enfants, toutes les actions de la journée sont source d'activités, d'apprentissage et d'expérimentation.

Des moments plus précis sont définis dans le déroulement de la journée comme des temps d'activités, libres ou organisées.

Chaque jeu ou activité est adapté à l'âge de l'enfant, à ses capacités mais aussi à son envie. Il n'est jamais obligé de participer, mais ne doit pas en gêner le bon fonctionnement.

1. LE JEU LIBRE

Le jeu libre est laissé en accès continu dans la journée de l'enfant.

Dans les jeux libres, on retrouvera pour les bébés des accès aux hochets, miroir, tapis d'éveil et autres jeux d'éveil où l'enfant s'appropriera les jeux à sa façon.

Pour les plus grands, il y a l'espace toboggan puis le tapis de voiture avec le garage ou la ferme par exemple.

Dans le jeu libre, on compte aussi sur les jeux d'imitation comme l'espace cuisine, l'espace poupée.

Une bibliothèque à mise à hauteur des enfants avec accès libre à la manipulation des livres et des tapis pour une bonne installation.

Chaque jeu a son espace ce qui permet à l'enfant d'avoir des repères dans la crèche. Le jeu libre permet à l'enfant de prendre possession de l'espace qui lui est donné.

Il permet de développer l'imagination, la créativité des enfants.

Les enfants de 0 à 2 ans jouent souvent côte à côte ce qui ne les empêche pas de partager des moments de socialisation. Pour les plus grands, les jeux sont des moments partagés ensemble ou chacun doit trouver une place.

L'adulte observe les complicités ou les conflits en les respectant, il intervient seulement si c'est nécessaire.

2. LES ACTIVITÉS SEMI-DIRIGÉES

Les activités semi-dirigées sont proposées aux enfants par l'équipe.

Ces activités sont faites sur un temps et un espace donné. On peut retrouver les dessins, la peinture, les gommettes, la lecture, l'éveil musical, le jeu de loto, le colorino, les perles, la pâte à modeler, les jeux de société... Ces activités nécessitent la présence d'un adulte pour encadrer et donner les règles.

Les activités plus construites demandent que l'enfant soit attentif pour pouvoir participer : l'enfant doit écouter la consigne de l'activité et l'intégrer.

L'enfant peut venir participer mais n'est jamais contraint : il est donc libre de sa présence et pourra y rester le temps qu'il souhaitera. Le lieu et le temps consacrés à la totalité de l'activité seront donnés par une professionnelle.

Ces activités sont des moments pour jouer avec l'enfant, moment où l'adulte est disponible pour échanger avec l'enfant dans l'individualité car ces activités se font par groupe de 5 ou 6 enfants. Le multi-accueil est décoré avec les réalisations des enfants.

Nous avons une intervenante qui vient faire de la psychomotricité un vendredi sur trois. Les enfants participent par petits groupes, cette activité leur permet de prendre conscience de leur corps.

Une activité (au sens large) a un début, un milieu et une fin et l'adulte s'assure que ces moments sont clairement définis pour l'enfant.

3. JEUX EXTÉRIEURS ET PROMENADES

La crèche possède une cour extérieure, agrémenté de jeux d'extérieurs (toboggans, bascule, cabane, ect.) ; pour jouer dehors, les enfants ont également des vélos, des porteurs, des ballons. La cour extérieure est mise à disposition des enfants dès que le temps le permet. Pour sortir, les enfants doivent avoir une tenue et matériel adaptés à la saison : bonnet et manteau chaud en hiver, casquette et crème solaire en été. Les enfants sont chaussés et habillés.

Les professionnelles partagent des jeux avec les enfants (jeux de ballon, basket...). L'aménagement leur permet de courir, sauter, se défouler et aussi d'aller à la découverte du sol souple. Nous disposons également d'un coin pelouse avec un petit potager.

L'espace extérieur permet à l'enfant de ressentir une liberté. Le regard et la présence de l'adulte suffit pour que l'enfant puisse évoluer en toute sécurité.

Lorsque le temps le permet, les plus petits sont installés avec des jouets sur un tapis, à l'ombre ou promenés en poussette.

L'espace extérieur est un lieu de socialisation où il existe aussi des règles à respecter.

- **LES PROMENADES**

Il est également possible de promener les non-marchands en poussette à plusieurs places, les plus grands vont aussi se promener, en donnant la main à un adulte. Les promenades sont l'occasion de nommer ce que les enfants voient, ramasser des éléments naturels (feuilles mortes, marrons), découvrir le monde extérieur. Les promenades se font obligatoirement avec un minimum de 2 professionnelles équipées de gilets signalétiques, d'une trousse de premiers secours et d'un téléphone portable.

4. LE RYTHME ET L'ENCADREMENT

L'enfant, quel que soit son âge, a besoin pour s'épanouir de trouver un cadre sécurisant. Ce dernier est impulsé par les limites et les règles établies. L'enfant doit apprendre à respecter certaines règles. Celles-ci donnent des repères aux enfants et leur donnent une stabilité.

Les limites peuvent être source de frustrations pour l'enfant, cela nécessite donc un accompagnement de l'adulte pour les accepter. Le respect des espaces, des jeux, et du matériel ainsi que le respect des enfants et des adultes font partie intégrante de la crèche.

IV. LES TEMPS FORTS

1. L'ÉVEIL CORPOREL

L'éveil corporel est une séance d'activités en mouvement, ludiques, adaptée aux tout-petits. Ouvert aux enfants de 12 mois à 3 ans. Les séances sont diversifiées, sécurisantes et toujours basées sur la réussite de l'enfant.

Le principe général des séances d'éveil corporel est le développement de l'enfant et son épanouissement. En effet, à travers divers apprentissages (sensoriel, moteur...) les enfants vont se découvrir et découvrir le monde extérieur. Toutes les activités proposées apportent un lot d'enrichissement aux enfants.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant en le laissant évoluer à son rythme.
- Développer les capacités sensorielles de l'enfant tel que la vue, l'ouïe et le toucher.
- Développer les capacités motrices de l'enfant comme ramper, courir, sauter...
- Maîtriser son corps : l'enfant apprend à connaître les différentes parties de son corps, à prendre conscience de son corps, à utiliser son corps dans l'environnement, à créer du mouvement avec son corps.
- Utilisation de l'imaginaire pour mettre en confiance les enfants, développer leurs capacités de compréhension et s'ouvrir sur le monde extérieur.
- Favoriser la liberté d'expression, le développement de l'imaginaire et du sens artistique à travers des temps d'expression libre à consignes ouvertes ou fermées, des pas dansés sur des comptines...
- Favoriser le développement du langage en mettant en place des verbes d'action (lancer, viser, cacher, empiler...) et en enrichissant le vocabulaire à travers un imagier selon la thématique de séance.

• LES ACTIONS

Présente toutes les deux semaines, une demi-journée), l'animatrice sportive de la Communauté de Communes prend les enfants par petit groupe de 4-5 maximum dans une salle d'activités libérée pour l'occasion, afin de leur dispenser la séance d'éveil corporel. Un membre de l'équipe de la structure peut l'accompagner.

Les séances sont variées et très appréciées des enfants qui sont fiers de montrer au reste du personnel ce qu'ils ont appris et pu faire avec leur corps pendant l'éveil corporel.

A l'issue de l'éveil corporel, un échange entre le personnel de l'établissement (dont l'infirmière) et l'animatrice sportive permet d'évaluer les comportements, les progressions, mais aussi les facilités, les difficultés que rencontrent les enfants.

• UNE SÉANCE TYPE

Préparation de la salle : pendant que l'équipe du multi-accueil accueille les enfants, l'animatrice sportive prépare la salle, installe le matériel nécessaire à l'activité.

Mise en route : l'animatrice sportive va chercher les enfants par petit groupe de 3, 4, ou 5 maximum puis les emmène dans une autre salle pour l'animation.

Rituel de début : Les enfants sont regroupés autour de l'animatrice sportive qui explique la thématique et le déroulement de la séance à travers une petite histoire courte, des images, une chanson...

Le corps de séance : 2, 3 activités ludiques de 4, 5 minutes chacune ou chaque enfant s'exprime selon les consignes données par l'animatrice sportive.

Exemples : jeu de mime et d'imitation, jeu de courses, jeu de balles, jeu d'apposition, jeu de construction, parcours de motricité...

Retour au calme : Les enfants sont regroupés autour de l'animatrice sportive qui propose une dernière activité pour se calmer, se détendre.

Rituel de fin : revenir sur la séance avec les enfants, demander leur ressenti avant de repartir rejoindre leurs camarades et changer de groupe.

2. L'HEURE DU CONTE

Depuis Novembre 2020, l'accueil des classes à la bibliothèque étant suspendu en raison de la crise sanitaire, Sabrina, agent de la bibliothèque Intercommunale Marie Marvingt situé à Bayon se déplace pour partager un moment de lecture et d'histoires avec les enfants des cinq multi-accueils du territoire.

Elle intervient une à deux fois par mois dans chacune d'entre elle. Les jours sont fixés les mardis et jeudis matin en fonction d'un calendrier bien défini. L'intervention se fait par groupe de 3 et dure 15 à 20 mn. Divers supports sont utilisés comme les livres, le kamishibai et les tapis lecture. Les histoires **font appel à leur imagination et aident au développement du langage de l'enfant**. Il découvre de nouveaux mots, ainsi que les lettres, les formes et les couleurs et même les textures.

Ainsi, chaque enfant peut bénéficier de ce temps calme et captivant d'histoires.

En plus d'animer ce temps d'histoires, Sabrina ne lit pas seulement les livres aux enfants, elle favorise la participation de l'enfant en utilisant des livres à clapet, à toucher. Les enfants peuvent manipuler les livres ou même venir toucher le tapis lectures.

3. LES FÊTES AU MULTI-ACCUEIL

Tout au long de l'année, les familles sont invitées à participer à la vie de la structure.

Noël est un événement que nous aimons fêter aux Loupiots. Pour cette occasion, les familles sont conviées à venir partager un moment festif, convivial et ludique autour d'un goûter. Ces instants permettent aux familles de se rencontrer et d'échanger entre elles ainsi qu'avec les professionnelles, sur un temps qui sort du quotidien. Les enfants apprécient tout particulièrement ces moments exceptionnels, qui leur permettent également de faire partager à leurs parents un petit bout de leur vie à la crèche.

Dans cette même optique, nous organisons tout début juillet, une fête de l'été qui permet de clôturer l'année écoulée. Différents ateliers sont proposés aux familles lors de cette occasion. Nous terminons ce moment en partageant tous ensemble dans le jardin, un goûter type auberge espagnole.

4. LA SORTIE DE FIN D'ANNÉE

Une sortie de fin d'année est programmée et a généralement lieu au mois de juin. Elle concerne les enfants qui quittent le multi-accueil pour faire leur rentrée scolaire au mois de septembre.

Elle est pensée et organisée en équipe, en lien avec le projet éducatif de la structure. Les parents sont sollicités afin d'accompagner les enfants.

C'est un moment de partage, de découverte en dehors du cadre et du quotidien de la crèche. Elle permet aux enfants, de faire de nouvelles expériences, d'apprendre, de s'amuser et tout ceci entre copains.

L'objectif est de passer un bon moment et de créer des souvenirs avant une nouvelle grande étape.

- En 2019, une sortie à la ferme pédagogique de Velle/Moselle a été organisée.

D'autres sorties peuvent également avoir lieu durant l'année, en fonction des moyens humains, financiers, des opportunités et des projets en cours.

5. LE SPECTACLE DE NOËL

Chaque année, un spectacle est proposé pour les enfants au moment des fêtes de Noël. Il peut s'agir :

- D'un spectacle dans une salle des fêtes proposé pour plusieurs crèches de la CC3M suivi d'un petit goûter
- D'un spectacle plus intime proposé dans chaque structure (conte, marionnettes...)

Ce sont des moments magiques et festifs pour les enfants, à partager avec leurs parents et les professionnelles de la crèche. C'est aussi l'occasion pour les enfants de découvrir la culture de la danse, de la chanson, de la musique, de s'ouvrir vers de nouveaux horizons.

6. LE JARDIN PÉDAGOGIQUE

Aux Loupiots, chaque année un petit potager est réalisé avec une professionnelle et les enfants. Lors de cette activité, les enfants vont pouvoir manipuler la terre, mettre les mains dans l'eau et planter des graines.

De manière à rendre cela plus pédagogique, les enfants pourront nommer les légumes et fleurs plantés à l'aide de petites illustrations.

Les enfants pourront voir évoluer quotidiennement leur plantation et participer à leur entretien avec l'arrosage.

Une fois la floraison terminée, les enfants accompagnés d'une professionnelle pourront cueillir et déguster leur récolte.

7. RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES

Des rencontres avec les personnes âgées du foyer de Damelevières (FPA) ont déjà été mises en place l'année passée et vont se poursuivre dès que possible en fonction des restrictions sanitaires.

Afin de préparer celles-ci, des petites actions ont été évoquées pour commencer à créer un lien entre les enfants de la crèche et les résidents du FPA.

Hors restrictions sanitaires, les enfants se rendent à la résidence pour partager avec les personnes âgées des moments conviviaux et chaleureux, comme des temps de chansons suivi d'un petit goûter par exemple.

8. NOS PARENTS ONT DU TALENT

Une fois la crise sanitaire terminée, aux Loupiots nous souhaitons permettre aux parents de venir passer du temps à la crèche.

Les parents peuvent avoir une passion, un talent qu'ils souhaitent partager avec les enfants. Ainsi de façon à ce que cela se fasse de manière cadrée et qu'il n'y ait pas de répercussion sur l'organisation de la journée, les parents pourront s'inscrire en amont sur un planning avec des jours et des créneaux horaires définis à l'avance par l'équipe, afin de préparer au mieux leur venue. Une professionnelle de la structure sera présente pour les accompagner dans cette activité.

Le parent pourra s'il le souhaite apporter du matériel personnel ou solliciter l'équipe s'il y a besoin de matériel spécifique.

Le parent peut également souhaiter venir participer à un moment de la journée sans pour autant proposer un atelier à un groupe d'enfant.

V. LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ

1. ÉTAT DE SANTÉ DES ENFANTS

A l'arrivée dans la structure, les parents donnent à l'équipe les informations sur la santé, l'état général de leur enfant. S'il n'est pas en forme, a eu de la fièvre, une maladie particulière, l'équipe prend en note et surveille plus particulièrement cet enfant.

Au cours de la journée, l'état général de l'enfant peut se détériorer ou s'améliorer. Si l'enfant présente des signes d'hyperthermie (fièvre) tels que les yeux brillants, les joues rouges, le front chaud... Sa température est vérifiée à l'aide d'un thermomètre auriculaire. Chaque enfant a un embout personnel. Si la température de l'enfant est à 38°, l'enfant est découvert et hydraté. Sa température est ensuite régulièrement vérifiée pour suivre son évolution. Si cette dernière augmente avec ou sans symptôme(s) associés les parents sont informés.

Si la température est supérieure ou égale à 38,5° un membre de l'équipe appelle alors les parents pour les informer de l'état de l'enfant afin qu'ils puissent s'ils le souhaitent prendre un rendez-vous chez un médecin, venir chercher l'enfant un peu plus tôt lorsque cela est possible. Il leur sera demandé leur accord pour administrer du doliprane suspension. Ce dernier sera donné par une auxiliaire de puériculture et sera adapté au poids de l'enfant (une ordonnance du médecin de l'enfant est nécessaire ainsi que l'autorisation écrite des parents). Une feuille de température est remplie en deux exemplaires, un pour les parents et un pour la crèche.

Passer une journée dans le bruit, avec les copains qui jouent, pleurent, rien n'est pas toujours facile lorsqu'un enfant est malade. Au cas par cas, nous apprécions donc le bien-être de l'enfant pour discuter avec son parent de sa prise en charge. Les parents peuvent aussi appeler en cours de journée pour se tenir informés de l'évolution de la santé de leur enfant.

La liste des maladies à éviction est inscrite dans le règlement intérieur.

2. MISSIONS DE L'INFIRMIÈRE

Une infirmière est présente en alternance sur les cinq multi-accueils de la CC3M. Elle est joignable par téléphone par les différentes équipes si elles ont besoin d'un avis ou conseils médicaux sur une situation précise.

Elle organise les visites médicales obligatoires pour les enfants de moins de 4 mois qui entrent au multi-accueil avec le médecin de crèche et le parent.

Elle garantit la sécurité et le bien être des enfants.

Elle gère des éventuelles urgences qui surviendraient sur le multi-accueil : réaction allergique, plaie profonde, chute sur la tête...

Elle forme le personnel et les enfants aux bonnes pratiques en termes d'hygiène : lavage des mains, lavage des dents....

Elle fait la liaison avec les parents et peut être amenée à échanger avec eux sur la prise en charge d'un souci de santé concernant leur enfant: difficulté de sommeil, difficulté de transit.

Elle organise et veille à la mise en place d'un PAI (Projet d'accueil individuel) lorsqu'il se révèle nécessaire.

Elle élabore des protocoles d'urgences et de prévention et anime des temps d'échange sur des thèmes paramédicaux avec la collaboration de partenaires : médecin, orthophoniste, psychologue...

Elle crée des outils pour le suivi de problème spécifique qui touche certain enfant: suivi du transit, suivi de l'alimentation.

Elle aide l'équipe pour l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap en participant au travail effectué en amont pour que toutes connaissent les spécificités de l'enfant et l'accueillent dans le respect de son rythme, de son identité et de ses besoins propres.